

Définition des cotes de cheminement

Lorsque l'enseignante ou l'enseignant détermine la cote de cheminement de l'élève, il prend en considération **l'ensemble des apprentissages de façon globale** incluant les modifications aux attentes prescrites dans le programme d'études (MAPPÉ).

	Selon les preuves d'apprentissage recueillies jusqu'à présent , le travail de l'élève :	Selon son jugement professionnel , l'enseignant ou l'enseignante considère que :
Chemine avec difficulté	Ne répond pas aux attentes prescrites dans le programme d'études.	L'élève aura probablement de la difficulté à atteindre les attentes visées ¹ de fin d'année.
Chemine bien	Démontre une progression continue et régulière vers les attentes prescrites dans le programme d'études.	L'élève atteindra probablement les attentes visées ¹ de fin d'année.
Chemine très bien	Démontre des preuves constantes et évidentes qu'il répond aux attentes prescrites dans le programme d'études.	L'élève atteindra ou probablement dépassera les attentes visées ¹ de fin d'année.

¹Attentes visées de fin d'année selon l'échelle d'appréciation (niveau : 3)